Engagement de Confidentialité

Référence : dossier HORN

L'engagement de confidentialité concerne la ou les sociétés référencées ci-dessus. Sont donc entendues par « la Société », toutes sociétés référencées ci-dessus.

Madame, Monsieur,

En réponse à un intérêt pour l'éventuelle acquisition de la Société et seulement pour confirmer cet intérêt, Dynamef se propose de vous transmettre un dossier de présentation et ses annexes comportant des informations strictement confidentielles concernant la société. Au préalable, nous vous demandons de vous engager par votre signature au bas de la présente lettre, sans réserve et pendant une durée de deux ans à compter de la date de cet engagement de confidentialité, à :

- Respecter une confidentialité totale sur toutes les informations communiquées, de quelque nature que ce soit, ayant trait à la Société, étant entendu que ne sont pas considérées comme confidentielles les informations (i) étant entrées dans domaine public sans qu'aucune violation du présent engagement de confidentialité ne puisse vous être imputée, (ii) dont vous aviez connaissance avant leur divulgation par la Société, et/ou (iii) divulguées par un tiers de bonne foi qui, à votre connaissance, les a obtenues de manière licite et qui n'est soumis à aucune obligation de confidentialité envers la Société.

- Ne pas divulguer l'existence même de négociations ou de discussions, directement ou indirectement, entre les actionnaires de la Société et leurs conseils, et vous, à aucun tiers sans l'accord explicite de Dynamef

- Ne pas user des informations transmises au préjudice de la Société

- Ne pas solliciter les employés de la Société que vous auriez identifiés grâce aux informations transmises, directement ou indirectement, pour leur offrir un emploi, ni à solliciter leur collaboration sous une autre forme. A toutes fins utiles, il est précisé que cet engagement ne vous empêchera pas de recruter tout salarié de la Société (i) par le biais de campagnes publiques de recrutement non ciblées, (iii) par le biais d'une agence de recrutement sous réserve que ladite agence de recrutement n'ait pas reçu spécifiquement pour instruction de contacter ledit salarié, ou (iii) sur la base d'un acte de candidature volontaire desdits salariés s'ils postulaient sans sollicitation de votre part.

- Prendre toutes les précautions nécessaires pour faire respecter ces engagements par vos employés, associés, mandataires sociaux et conseils,

- **Poursuivre les discussions en vous adressant exclusivement à Dynamef à qui une mission exclusive a été confiée**

- Restituer ou détruire l'ensemble des informations écrites transmises dont vous aurez eu communication, dont vos conseils auraient eu communication, ainsi que les copies qui auraient été faites, si vous ne maintenez pas votre intérêt, ou que les négociations n'aboutissent pas. Par exception à ce qui précède, vous ne serez toutefois pas contraints de détruire les document contenant ou faisant référence aux informations confidentielles que vous seriez tenus de conserver en application de la loi ou des règlements ou de tout

document écrit imposant une politique de conservation des documents ou de toute procédure écrite applicable et portant sur des principes communément admis en matière de stockage des sauvegardes de données électroniques, sous la condition que ces documents et autres éléments demeurent soumis aux termes du présent engagement de confidentialité pendant toute sa durée.

Toutes les informations qui vous seront transmises le seront de bonne foi dans un souci de justesse, mais ne font l'objet d'aucune garantie quant à leur exhaustivité ou leur exactitude, sauf à ce que de telles garanties soient ultérieurement accordées dans le cadre d'un accord de cession.

Toutes les informations qui vous seront transmises durant la période d'étude et de négociation, de quelque façon que vous les receviez, ainsi que les documents justificatifs ou de descriptifs, seront couverts par le présent engagement de confidentialité qui lie vos employés, associés, mandataires sociaux et conseils.

Les actionnaires de la Société restent libres d'accepter ou refuser toute offre qui leur sera soumise. En cas de refus, leur responsabilité, et celle de leurs conseils, ne pourra être mise en cause pour quelque motif que ce soit.

Tout différend qui pourrait naître des présentes sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lille.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner signé un exemplaire de la présente, avec la mention manuscrite « **bon pour accord** » et en précisant les mentions indiquées ci-dessous.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs

Alex Sauvage
Gérant

Date :
Nom :
Prénom
Société :

« Bon pour accord » et signature :